

Anniversaire de la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

- ✗ **Sans moyens**
- ✗ **Sans formation**
- ✗ **Sans personnels spécialisés**

L'école inclusive n'est qu'un slogan



La loi de 2005 a bientôt 20 ans.

D'une situation d'inclusion quasi nulle en France, l'école et les établissements scolaires ont dû accueillir les élèves en situation de handicap et sortir d'une logique de ségrégation. Des milliers d'élèves ont pu accéder à des formations diplômantes. Pour autant le bilan reste insuffisant.

Partout SUD éducation reçoit des remontées de terrain de personnels ou d'élèves qui subissent la maltraitance de l'institution. La tentation est grande pour certain·es de défendre "une inclusion raisonnée" et de revenir à une situation antérieure.

Or l'expérience montre que si les moyens sont mis en place, l'inclusion fonctionne. Une réelle volonté politique voudrait créer des postes d'AESH titulaires, former tous les personnels, multiplier les interve-



nant·es spécialisé·es (rased, sessad) et les personnels médicaux-sociaux, alléger les effectifs des classes et des dispositifs, favoriser les pédagogies alternatives plutôt qu'une logique de programmes, adapter les espaces et l'organisation du temps scolaire.

Nous appelons tous les personnels à revendiquer les moyens pour une véritable école inclusive.

Les enseignant·es de 1er et 2nd degré se heurtent à une absence de formation concernant les handicaps et les aides qu'ils et elles peuvent développer pour les élèves. De plus, une fois en poste, les enseignant·es se retrouvent face à l'absence de moyens pour accompagner ces élèves : nombre d'élèves par

classe trop élevé pour pouvoir différencier correctement, temps extrêmement long pour que les notifications soient établies par la MDPH, attente pour qu'un·e AESH soit nommé·e, très peu de temps de concertation avec l'AESH, aucune information quant aux adaptations pédagogiques à mettre en oeuvre...

Les revendications de SUD éducation pour l'école inclusive :



- des moyens pour accueillir et répondre aux besoins de tou·tes les élèves qu'importe leur situation scolaires, sociales, administrative, leur origine ou leur handicap... sur tout le territoire,
- la création massive de postes d'AESH, de RASED, de personnels médico-sociaux, d'enseignant·es, de CPE et de personnels de Vie scolaire et d'interprètes,
- la baisse des effectifs par classe,
- la création d'un vrai statut de la Fonction publique d'éducateur·trice scolaire spécialisé·e pour les AESH,
- une véritable formation initiale et continue à l'inclusion scolaire,
- l'adaptation des bâtiments et du matériel scolaire.
- du temps de concertation hebdomadaire.

Pour une autre société, contre le validisme !

Donner à tous les enfants la possibilité d'apprendre et de se sentir bien à l'école est une priorité. De la même manière, ce devrait être une priorité de faire en sorte que tous les individus, handicapés ou non, bénéficient des mêmes droits.

Aujourd'hui, ce n'est pas le cas : la société est validiste c'est-à-dire qu'elle discrimine des personnes car elles ont un handicap. Un grand nombre des difficultés qu'elles rencontrent ne sont pas liées à leur état de santé mais à l'inadaptation de la société : logements et lieux publics inaccessibles, privation de liberté dans certaines institutions, attitudes infantilisantes à leur égard, etc.

Elles souffrent également de difficultés économiques. En effet, le handicap entraîne souvent des coûts supplémentaires, parfois exorbitants, certaines entreprises profitant du caractère nécessaire de ces produits pour les vendre au prix fort. En outre, l'allocation adulte handicapé est en dessous du seuil de pauvreté et occuper un emploi peut relever du parcours du combattant.

En effet, la discrimination à l'embauche exclut les personnes handicapées de nombreux emplois. L'Éducation nationale, par exemple, est loin d'embaucher 6% de personnels handicapés. De nombreux postes de travail ne sont pas adaptés et le rythme de travail imposé par le capitalisme et les logiques managériales est encore plus dévastateur pour ces personnels. Par conséquent, toute une partie de l'emploi des personnes handicapées se fait à l'extérieur du monde du travail ordinaire, dans les ESAT (établissements et services d'aide par le travail). Dans ces établissements, les personnels n'ont pas le statut salarié ni les droits qui vont avec.

Nous voulons une École qui inclut tous les élèves mais aussi une société qui ne délaisse ni n'exploite aucun individu sous prétexte qu'il ne correspond pas aux normes d'une personne valide ou en bonne santé.

